



Projet Pédagogique 2023/2024



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
Un projet pédagogique, pour répondre à quoi ?	3
LES VALEURS DE L'ACCUEIL JEUNESSE.....	4
I. Les valeurs d'Alfa3a.....	4
II. Les intentions éducatives	4
L'ACCUEIL DE LOISIRS.....	5
I. Historique	5
II. Locaux et emplacement	5
III. Période d'ouverture.....	5
L'EQUIPE D'ANIMATION	6
I. La Direction	6
II. Rôle de l'animateur	6
LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS	7
I. Objectifs pédagogiques.....	7
II. Les tarifs	8
III. Les différents modes d'accueil	9
Nos partenaires	12

INTRODUCTION

Un projet pédagogique, pour répondre à quoi ?

Le projet pédagogique doit répondre aux objectifs éducatifs de l'association Alfa3a.

Ces objectifs désignent l'ensemble des capacités que l'éducation a pour fonction de développer chez les enfants et/ou les jeunes adultes : des attitudes et des comportements (savoir-être), des compétences (savoir-faire), des connaissances (savoir).

L'accueil de loisirs revendique clairement une dimension éducative, au côté de la famille, premier lieu d'éducation de l'enfant, et de l'école, lieu de transmission des savoirs. Les outils pédagogiques de l'animation utilisent les loisirs et la vie de groupe pour en faire des supports éducatifs à part entière au service du « savoir-être » et du vivre ensemble.

LES VALEURS DE L'ACCUEIL JEUNESSE

I. Les valeurs d'Alfa3a

Alfa3a (Association pour le Logement, la Formation, l'Animation, Accueillir, Associer, Accompagner)

L'accueil de loisirs jeunesse est géré par l'association Alfa3a.

L'action éducative d'Alfa3a consiste à proposer des espaces d'animation adaptés aux besoins identifiés par catégories d'âge et ainsi permettre à chacun de grandir et de s'épanouir dans le cadre de diverses formes d'accueils de loisirs collectifs.

Celle-ci est portée par le projet éducatif et plus particulièrement à travers les objectifs éducatifs suivants :

- Favoriser l'épanouissement du jeune
- Participer à l'apprentissage de la vie collective
- Le développement des valeurs individuelles et sociales
- Développer le réseau Européen

II. Les intentions éducatives

L'Accueil de Loisirs se veut un lieu éducatif à part entière, complémentaire à celui de l'école et de la famille, et dans la continuité de l'accueil de loisirs pour enfant, dans lequel les apprentissages sont amenés de façon différente.

Le centre garantit le principe de neutralité philosophique, syndicale, politique et religieuse.

L'ACCUEIL DE LOISIRS

I. Historique

Depuis 1987 maintenant, l'association Alfa3a gère les Accueils de Loisirs de la commune de Prévessin-Moëns.

La commune de Prévessin-Moëns est une ville de 7 710 habitants, située dans l'Ain dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'implantation sur le territoire est en adéquation avec les besoins locaux, par ailleurs la structure est ouverte et accessible à tous afin de viser la mixité sociale.

II. Locaux et emplacement

L'Accueil de Loisirs bénéficie des locaux de la salle du Salève mis à disposition par la mairie de Prévessin-Moëns. Ils se composent de la façon suivante :

- 2 salles d'activité,
- 1 bloc sanitaires (lavabos, toilettes enfants, adultes et handicapés)

III. Période d'ouverture

Accueil périscolaire (16h30-18h30) : à partir du lundi 4 septembre

Accueil mercredi (13h-18h30) : à partir du mercredi 6 septembre

Accueil un vendredi par mois (18h30-22h)

Accueil Extrascolaire (9h-17h) : vacances automne, hiver, printemps, été.

Fermeture vacances de fin d'année et un mois pendant l'été en accord avec la municipalité.

Séjours : vacances automne, hiver, printemps, été.

Le secteur jeunes est en capacité d'accueillir des enfants en situation de handicap sous réserve de conditions à voir directement avec le directeur.

L'ÉQUIPE D'ANIMATION

I. La Direction

Missions du directeur :

Garant du respect du projet pédagogique, du règlement intérieur et de tous les documents en lien avec le bon fonctionnement de la structure, évaluation du projet, animation.

Garant du cadre légal, de la sécurité physique et morale des enfants et du personnel, veille éducative et pédagogique.

Suivi OMEGA – CAF – SDJES. Suivi budgétaire et contrôle des caisses.

Communication.

Définit les orientations en concertation avec l'équipe, suivie du personnel, des contrats, des temps de travail, des besoins de formations, des fiches horaires, etc.

Ouverture et fermeture du bâtiment.

En cas d'absence de la direction un relais est pris par l'animatrice référente jeunesse en cours de formation BAFA et déclarée auprès du SDJES ainsi que la coordinatrice des Accueils de Loisirs.

II. Rôle de l'animateur

Sous l'autorité de la direction et en référence à la réglementation, il est prévu un animateur pour 12 jeunes.

Le rôle et le positionnement de l'animateur auprès des jeunes est d'une importance capitale :

- L'adulte est le référent des jeunes, il est garant de la sécurité physique et affective de ces derniers
- Il doit avoir une attitude correcte et un langage adapté au public
- Il est à l'écoute et il aide les jeunes dans l'accompagnement de leur projet et démarches personnelles (recherche, aide à la réalisation)
- Il est force de propositions
- Il se tient au courant des nouvelles technologies, et des actualités de façon à répondre au mieux aux jeunes
- Il se tient informé des nouvelles réglementations sur son métier et son public. Il est garant de l'application de celles-ci et du respect des règles de vie de la structure
- Il est garant de la bonne utilisation du matériel par les jeunes
- Il se tient à disposition des parents pour répondre à leurs interrogations, pour échanger sur leurs attentes et leurs aspirations.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Accueillir, associer, accompagner

I. Objectifs pédagogiques

Objectifs généraux	Objectifs pédagogiques	Moyens
Favoriser l'accueil des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir un lieu d'accueil adapté aux jeunes • Le faire connaître sur le secteur • L'animer par un personnel qualifié 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition d'un espace jeune • Aménager les locaux de manière à ce que les jeunes s'y sentent bien • Diffuser au sein de la commune
Rendre les jeunes acteurs de leurs temps libres	<ul style="list-style-type: none"> • Les responsabiliser dans le fonctionnement de l'espace jeune • Les impliquer dans la mise en place de projets • Les accompagner dans leur orientation scolaire ou professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un règlement intérieur créé avec les jeunes et qu'ils devront respecter • Les jeunes pourront décider et organiser leurs activités ou projets (recherche, autofinancement) • Aide à la recherche de stage, d'emploi (CV, lettre de motivation)
Impliquer les jeunes dans la vie locale	<ul style="list-style-type: none"> • Découvrir le milieu dans lequel ils évoluent • Mettre en place des actions avec les partenaires locaux • Favoriser les projets citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités mises en place favorisant la connaissance de leur territoire • Activités mises en place favorisant l'échange avec les associations et organisation locales
Accompagner les jeunes au cours de l'adolescence	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre la valorisation de soi • S'ouvrir à l'extérieur et le respecter 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des activités où chacun pourra s'exprimer, s'épanouir et se mettre en valeur • Activités de consommation et temps libres encadrés en ville permettant de découvrir le milieu urbain • Une sensibilisation à l'environnement et au respect de la ville sera mise en place

II. Les tarifs

Grille des tarifs 2023-2024

Périscolaire soirs et mercredis				
Quotient Familial	Commune		Hors commune	
	Individuel	Famille	Individuel	Famille
< 500	31	42	74	95
501 à 735	37	50	79	105
736 à 940	42	60	84	116
941 à 1160	47	70	90	127
1161 à 1840	53	80	95	137
1841 à 2060	58	90	100	148
> 2061	63	100	100	158
Absence justif. de revenus fournis	70	120	110	170

Tarifs vacances scolaires Espace jeunes

Quotient Familial	Tarif 1 jour		Tarif semaine	
	Allocataire CAF	Non allocataire CAF	Allocataire CAF	Non allocataire CAF
< 500	12,70	14,80	58	68,60
501 à 735	13,80	15,90	63,30	73,80
736 à 940	14,80	16,90	68,60	79,10
941 à 1160	16,90	19	79,10	89,70
1161 à 1840	19	21,10	89,70	100,20
1841 à 2060	21,10	23,20	100,20	110,80
> 2061	23,20	25,30	110,80	121,30
Absence justif. de revenus fournis	25	30	125	150

Supplément sortie : + 3€ / sortie / jeune

Majoration de 5€ par jour pour les habitants hors commune et 10€ par semaine pour les habitants hors commune

Séjours (repas compris)		
Quotient Familial	Tarif 1 jour	
	Allocataire CAF	Non allocataire CAF
< 500	49	54
501 à 735	53	58
736 à 940	57	62
941 à 1160	61	66
1161 à 1840	65	71
1841 à 2060	70	75
> 2061	74	79
Absence justif. de revenus fournis	80	90
Majoration de 10% par séjour pour les habitants hors commune		

Autres tarifs Espace jeunes

- Frais de dossier par année scolaire : 10€ pour 1 enfant 15€ pour 2 enfants, 18€ pour 3 enfants et 20€ pour 4 enfants ou plus
- Tarifs occasionnels : 2€ (soirées et veillées) et 5€ (mercredis)
- Tarif repas par jeune : 4,22€.
- Tarif minimum appliqué pour les élus du CMJ (pendant la durée de leur mandat) pour le périscolaire et le mercredi.
- Supplément par sortie : sortie de proximité type 1 + 4€, grande sortie type 2 + 8€
- Supplément activités/stages par jour : type 1 + 6€, type 2 + 8€
- Supplément hors régime général (hors CAF, hors MSA) : + 0,55€ par heure et par enfant
- Majoration pénalités de retard :
 - + 10€ / jeune : récupération de l'enfant entre 18h36 et 18h59 (tolérance admise pour les 5 premières minutes qui ne seront pas majorées),
 - + 20€ / jeune : récupération de l'enfant après 19h.

III. Les différents modes d'accueil

Le périscolaire du soir :

Depuis le lundi 7 septembre 2020, sous la responsabilité du responsable jeunesse, une salle du Salève est mise à disposition les soirs de 16h30 à 18h30 pour permettre aux jeunes de faire leurs devoirs.

Les Mercredis :

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un lieu d'accueil, un espace de rencontre, d'échange et de jeux - Créer un temps d'échange avec l'animateur pour que celui-ci puisse proposer des initiatives de projets - Accompagner les jeunes dans le montage de projet
Public	- Collégiens
Horaires	- Accueil des jeunes de 13h à 18h30
Lieu	<ul style="list-style-type: none"> - Salle du Salève - Les jeunes pourront être délocalisés suivant les activités proposées et/ou la réalisation de projet jeune
Equipe d'animation	- 2 animateurs

Journée type :

Horaires	Jeunes	Equipe d'animation
13h00-14h00	Accueil des jeunes Temps libre sous surveillance des animateurs	1 Responsable jeunesse 1 Animateur référent
14h00-16h30	Animations / Activités	
16h30-18h30	Goûter / Départ des jeunes	

Les vacances scolaires :

L'accueil des jeunes se fait suivant une programmation d'activités à la carte en journée complète. L'équipe d'animation s'efforce de proposer des activités, animations et sorties aussi diverses que possible.

Le public ciblé correspond aux jeunes âgés de 11 à 17 ans de la ville de Prévessin-Moëns et des villes aux alentours.

Suivant les activités les jeunes sont amenés à se servir des espaces extérieurs du centre. Dans la grande majorité des cas les jeunes seront transportés sur les lieux des activités proposées en minibus par l'équipe d'animation. Des activités ludiques et manuelles sont proposées tous les jours mais également des sorties sur des parcs d'activités ou en lien avec les associations locales.

Journée type :

Horaires	Jeunes	Equipe d'animation
9h00-9h30	Accueil des jeunes Temps libre sous surveillance des animateurs	1 Responsable jeunesse 1 Animateur référent
9h30-10h00	Départ aux activités	
10h00-12h00	Animations / Activités	
12h00-13h00	Repas	
13h00-14h00	Temps libre sous surveillance des animateurs	
	Départ aux activités	
14h00-16h30	Animations / Activités	
16h30-17h00	Goûter / Départ des jeunes	

Evaluation :

L'évaluation permet de vérifier la qualité du travail réalisé, la cohérence et la pertinence des actions au regard du projet éducatif et pédagogique.

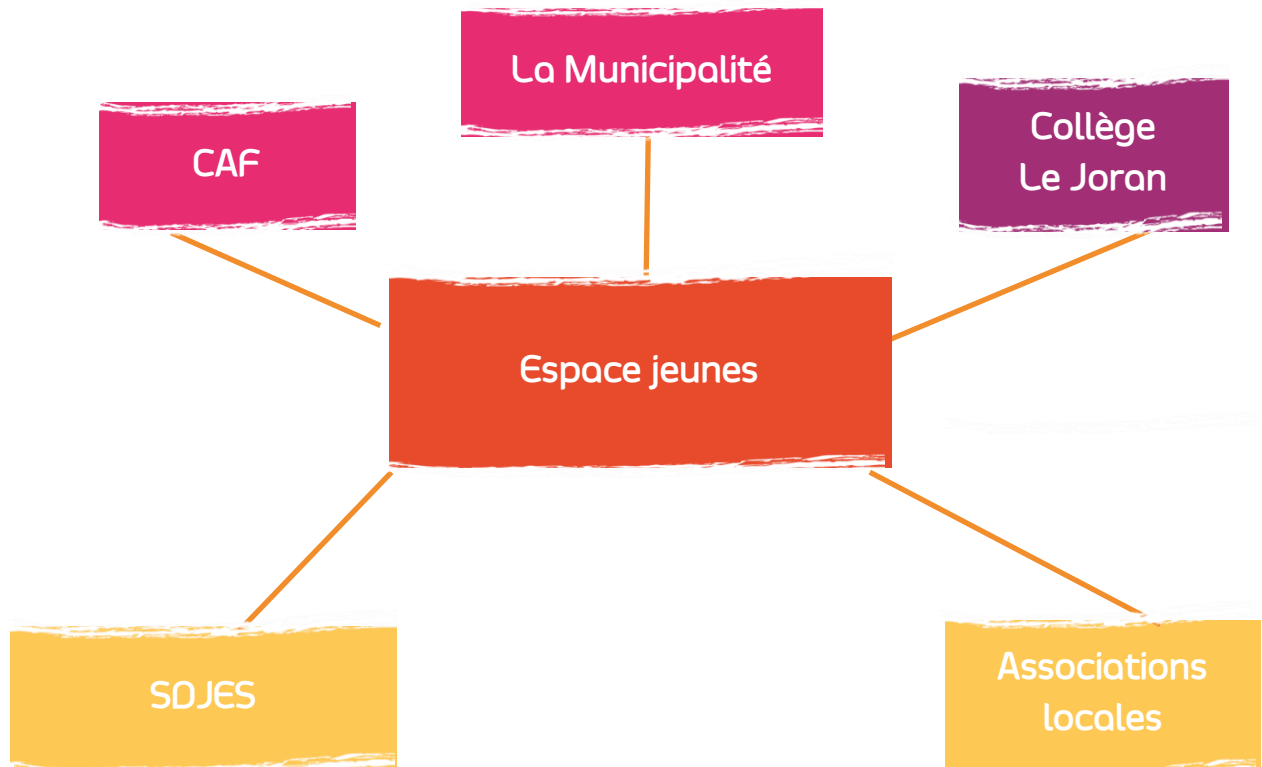
Elle permet également de concevoir et de proposer d'éventuelles adaptations liées aux problématiques rencontrées.

Le travail d'évaluation débute lors de la préparation des différentes actions.

Les critères d'évaluation seront d'ordre qualitatif et quantitatif et nous permettront de mesurer nos actions :

- Nombre de jeunes présents sur les ouvertures en période scolaires et en vacances scolaires
- Nombre de nouvelles activités réalisées sur la structure
- Nombre de nouveaux jeunes
- Appropriation et fréquence d'utilisation des locaux
- Nombre d'associations, d'organisations locales dans l'implication de projets et activités
- Implication des jeunes sur les projets
- Nombre de projets à l'initiative des jeunes
- Nature des activités proposées
- Rayonnement sur la commune et ses alentours

Nos partenaires



Ce présent projet est applicable à partir du 01/09/2023.

ESPACE JEUNES
SALLE DU SALEYE
~~01280 PREVESSIN-MOENS~~
BP 89 TEL: 0687366747